

Heureux coquins

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1903)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-199993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Oui, y dine. Qu'est-ce que vous y voulez ?
— J'aimerais lui parler.

La bonne, tout fraîchement débarquée de chez elle, se rendit sans façon à la chambre à manger et, ayant ouvert la porte :

— Mossieu, fit-elle, sortez-voï un moment, il y a là quierqu'un qui vous demande.

Le ministre, apercevant la visiteuse :

— Hé! c'est vous, madame Pernette, que dites-vous de bon ?

La phrase que la Pernette avait péniblement élaborée dans sa tête, en venant, s'écroula.

— Bonjour, monsieur le cochon, dit-elle dans son trouble, je vous apporte un jambon de notre ministre!

Le pasteur était un homme d'esprit. Il se mit à rire et, prenant le jambon :

— Tiens, je ne pensais pas en avoir d'aussi beaux!

La Pernette aurait voulu être cent pieds sous terre.

FRANÇOEUR.

Encore une.

Encore une histoire de pasteur. Mais, qu'on ne nous en veuille pas, c'est d'un pasteur même que nous la tenons.

« Un de mes vieux collègues, nous conta-t-il — il est mort maintenant — avait composé sur ce texte : « Et Satan descendit du ciel comme un éclair » un sermon qui lui plaisait tout particulièrement et dont il faisait son morceau de résistance dans les grandes occasions.

» Ses paroissiens le connaissaient bien, ce chef-d'œuvre oratoire.

» Un dimanche d'été, plusieurs citadins, en villégiature dans le village, étaient venus assister à l'office.

» A son entrée, le pasteur, voyant cet auditoire nombreux et choisi, eut un sourire de satisfaction et d'orgueil, bien naturel.

» Un de ses vieux paroissiens avait remarqué la souris du pasteur. Alors, se penchant à l'oreille de son voisin :

» — Dis-vaï, Abram, craidé bin qu'ora, lo menistre va déguelhi lo diablo!

La montagnarde qui a bon bec.

Une jeune montagnarde courait après sa chèvre. Vint à passer un citadin qui, la trouvant jolie, lui dit :

— D'où êtes-vous, mon amie ?

— De Plambuit, monsieur.

— De Plambuit ? ne connaissez-vous pas la fille de Charles-Abram ?

— Si fait, monsieur.

— Faites-moi le plaisir de l'embrasser de ma part.

Et en même temps il voulut lui donner un baiser. Mais la jeune fille, lui échappant, lui dit :

— Monsieur, si vous êtes pressé, donnez-le à ma chèvre; elle y sera plus tôt que moi.

Une grande fosse.

Le fermier Tasson, voyant dans un coin de sa cour un grand tas d'ordures, se fâcha contre son domestique, qui ne les était pas. Celui-ci dit pour excuse qu'il n'avait pas toujours une brouette sous la main.

— Eh! dit Tasson, que ne creuses-tu une fosse où l'on enterrerait tout ça ?

— Mais où mettra-t-on la terre qu'on tirera de cette fosse ?

— Parbleu, répliqua Tasson en colère, te voilà bien embarrassé; sais-tu pas creuser la fosse si profonde que tout y puisse entrer.

Coumeint quiet rein ne gravé ai fennès de taboussi.

Du tot teimps, lè fennès ont étâ dâi totès fortès po la tapetta : que sai ào for, vai lo borné, pè lè tserrairès, porvu que séyant fenamente duès, vouaiquie la barjaqua ein route : farâi bin 'na carra dè petits tsats, àobin plliovetrâi dâi mâ dè relodzo que rein ne lè gravé : restont quie dévant et la tapetta va adè.

Y'a cauquies dzo, duès fennès s'étiot rein-contraiès drai dévant lo bureau d'on notéro, que sè trovavè ào pllian-pi, et dè bio savai sè sont boutaiès à coterdzi on bocon :

— Te ne sas pas, desâi l'ena, la Luise ào martsau va mè ein ravai ion!

— Et-te possibillio! fâ l'autro, dâi dzeins qu'ont prâo à fèrè, sein comptâ que la Luise passè po n'orgolliâsa et 'na tserropa!

— Et avoué cein que l'ein ont dza houit, et que sont papi élevâ!

— Et que lo martsau fâ prâo soveint lo bon delon, cein que fâ que ne dussont pas avâi tot, à remoillemor pè l'hotô!

Y'avâi dza 'na pucheinta vouarba que niafâvant dinse su cliâ pourra Luise qu'à la fin cein a fottu ein radze lo notéro, qu'êtâi justameint à tchiffrà oquidè et que ne poavè pas arrevâ justo, tant cliâo tapettès lo gravâvant; l'arâi vollen poi l'ao derè dè dècampâ ào pe vito; mâ coumeint cliâo fennès étiont, l'ena, cliâ ào syndico, l'autro, cliâ à l'assesseu, n'ouzavè pas.

Adon, lài vint on idée: « Féli! que dese à son comis, va-t-ein vai portâ duès chaulès à cliâo duès barjaquès que sont quie dévant, dussont être mafites du lo teimps que lài sont plliantaiès! »

Lo comis lài va; mâ craidès-vo que l'ausant dècampâ? Ma fai na! Sè sont tot bounameint chétaiès et l'ont reinmourdri lo cotterd, onco pi què dévant su lo compto dâo martsau.

— L'a on moué dè dévallets! desâi la syndico.

— Lo protieureu lài est ti lè dzo! fasâi l'autro.

— Vont pas manquâ dè fèrè lo botetiù, avoué on train dinse!

Et patati et patata! Ma fai, ào bet de 'na vouarba, l'a coumeinci à plliovagni et lo notéro s'est peinsâ : « Tant mi! vouaiquie oquidè que va lè fèrè felâ! » Ma fai na! kâ ne botsiront pas po tot cein.

A la fin dâi fin, lo couriâo, einradzi, dese à son comis :

— Po lào fèrè vergogne, va-t-ein lào portâ dou parapliodze!

Dinse de, dinse fe! Mâ vo craidès petétrè que l'ont bin remachâ et que l'ont fottu lo camp?

Lo grand diabblio! L'ont tot bounameint àovrà lo parapliodze et l'ont continuâ à tapettâ, coumeint se dè rein n'êtâi! **

Bon à imiter.

Puisque c'est chez nous industrie nationale que « l'industrie des étrangers » — une bien vilaine expression, soit dit en passant — voici, nous semble-t-il, un moyen de réclame très heureux que nous signalons à l'attention de nos compagnies de transport :

La Compagnie d'Orléans a organisé, dans le grand hall de la gare de Paris-quai d'Orsay, une exposition permanente d'environ 1,600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Heureux coquins!

« Ah! qu'il fait bon être filou! » pourrait-on s'écrier maintenant.

On parle de plus en plus des prisons et des prisonniers. Ce sujet sollicite aujourd'hui toutes les curiosités et force toutes les sympathies : affaire de mode, dit un chroniqueur du *Petit Parisien*.

Nous ne regrettons certes pas, dans un esprit de férocité, les mœurs d'autrefois, l'excès de rigueur des cachots, avec leur « paille humide », et des oubliettes, avec leurs « ténèbres éternelles ». Mais, d'un excès à l'autre, il y a un milieu; et c'est ce juste milieu que peut-être nous avons dépassé.

A force de protester contre les erreurs des systèmes pénitentiaires en usage, nos criminalistes nous ont fait passer de l'autre côté de la selle.

Poussés par eux, nous avons réalisé dans ce domaine des progrès réels et qui étaient désirables. Il ne faudrait pas cependant pousser le souci du confort pénitentiaire jusqu'à rendre la prison désirable.

Il y a quelques semaines, de majestueuses affiches blanches apparurent un matin sur les murs de Paris, annonçant l'adjudication des fournitures pour la prison « modern style » de Fresne-les-Rungis. On y lisait la liste des provisions demandées à l'usage des prisonniers. Il y avait là des kilos de jambon, de saucisson, de sucre, de café, de confiture, de raisiné. Il y avait du fromage blanc et du fromage de Hollande. Il y avait de quoi faire frémir d'envie les malheureux sans travail, qui lisaient ces annonces et qui se disaient sans doute qu'en volant un pain ou en cassant une vitre, ils s'assureraient plus sûrement le bien-être entrevu dans leurs rêves qu'en allant demander de l'ouvrage sur les chantiers.

Songez d'ailleurs que, pour peu qu'ils eussent lu des journaux, ils avaient dû garder une impression éblouissante de cette terre promise de la détention, — avec électricité, eau chaude et froide à volonté, carrelage antiseptique, etc., etc. — et demandez-vous si ces cachots de luxe ne risquent pas d'apparaître aux moins sages ou aux plus malheureux comme le meilleur abri contre les rudesses de la vie.

Voilà pour le côté matériel. Mais il faut considérer aussi le côté moral. Car celui-ci, peut-être, est plus caractéristique.

On a joué, il y a quelques années, une pièce d'Alfred Capus, qui mettait en scène une de ces prisons, prison de première classe, comme il y en a en Espagne, où le préfet de police offre le bras aux prisonnières, ainsi qu'il arriva pour Mme Humbert. Le directeur de cette confortable maison était un ancien sportsman « déçavé ». Ses prisonniers étaient... la même chose que lui : si bien qu'une facile intimité s'était établie entre ceux-ci et celui-là, et que, le soir, une manille familiale les réunissait autour de la même table.

La comédie, comme de juste, forçait la note. Mais de récents incidents prouvent qu'entre la fiction et la vie, la distance est médiocre. Entre l'inculpé qui soupe avec ses deux agents et le détenu qui fait la partie de ses gardiens, il n'y a qu'une nuance.

S'il fallait d'ailleurs une preuve que la prison est de nos jours assez bien portée, on la trouverait dans une publication récente, parue sur le territoire de la grave Angleterre : les mémoires d'un jeune lord, interné pour une durée de cinq ans, dans l'un de ces établissements, où paraît s'être réfugié le confort moderne.

Ce noble détenu ne semble pas avoir gardé de son séjour un mauvais souvenir. Il trouva dans sa prison des personnes du meilleur monde. Il lui arriva même de rencontrer, au cours de cette villégiature forcée, des personnages pour qui il conçut une réelle sympathie et qu'il eût regretté de n'avoir point connus.

Il vécut donc là quelques années tranquilles, si tranquilles même, qu'au jour du départ, il ne put se défendre d'un sentiment de tristesse. Il conserva, d'ailleurs, plusieurs de ces relations. Quelques mois après sa libération, il fut convié par l'un de ses codétenus, également libéré, à un *five o'clock* intime. Dès son arrivée, la mère de son amphitryon le mit à son aise, en lui disant avec un sourire: « Nous y avons tous passé, monsieur, nous sommes en règle. Faites donc comme chez vous ». Et le jeune lord fit, en effet, comme chez lui, heureux de se retrouver en pays de connaissance. Et dire qu'il en coûte tant de rester honnête!

Résignation. — Entendu dans le tramway, samedi dernier, jour de pluie.

— Quel temps déplorable!

— En effet, mais, somme toute, il vaut mieux encore qu'il pleuve aujourd'hui qu'un jour de beau temps.

Dernières volontés. — M. N... n'a vraiment pas eu de chance à la loterie du mariage. Il souffre martyr avec sa compagne, d'un caractère insupportable.

N... se décide, il y a quelques semaines, à faire un petit voyage en Italie. Madame l'accompagne.

— Comment, lui dit un ami qui l'a croisé sur le chemin de la gare, tu emmènes ta femme avec toi?

— Mon cher, elle me disait à tout propos: « Voir Naples et mourir! » Je l'y conduis.

Le droit d'être bon.

Le « droit d'être bon » n'est pas encore un fait acquis.

Figurez-vous qu'un de nos négociants décide tout à coup de réduire à de sages limites ses bénéfices et, de plus, de remettre gratuitement, à ceux de ses clients qui sont dans l'indigence, les marchandises dont ils ont besoin.

De divers côtés, on applaudira à cette généreuse initiative et peut-être quelques bonnes âmes caresseront-elles l'espoir de voir cet exemple suivi par d'autres négociants.

Douce illusion.

Des pétitions ne tarderont pas à parvenir aux autorités, leur demandant de mettre un frein à cette « concurrence déloyale ». Admirez l'expression.

Alors, on fera comprendre au novateur qu'il ait à cesser ses générosités et à se conformer tout simplement et sans les discuter aux usages en cours. Puis, comme on dit, tout rentrera dans l'ordre.

Les libertés inscrites dans les institutions des États civilisés n'y figurent très souvent qu'à titre purement décoratif.

Un astrologue du bon vieux temps, préparant son almanach, ne savait qu'indiquer pour un jour qui restait en blanc. « Mets-y un tonnerre! » lui dit sa femme. Il mit un tonnerre. De même, les faiseurs de constitutions. Ils mettent par ci, par là, une soi-disant liberté; ça ne tire pas à conséquence et les grands principes sont sauvés.

Un commerçant des États-Unis vient d'en faire l'expérience.

Ce commerçant attire à lui une foule de clients, grâce à la manière bienfaisante dont il conduit ses affaires.

Dès que ses profits quotidiens ont atteint deux dollars (environ 10 francs), il vend, durant le reste de la journée, au prix coûtant.

Il distribue quotidiennement 200 livres de pain aux indigents, qui ont aussi chez lui l'épicerie pour rien. Ceux qui sont gênés reçoivent sa marchandise au prix de revient.

Le résultat de cette philanthropie est que la

boutique du brave négociant regorge d'une foule de pauvres et de clients, les uns heureux de s'approvisionner sans bourse délier, les autres, contents de contribuer, par leurs achats, à la prospérité d'une bonne œuvre.

Tout le monde est donc satisfait, à l'exception des autres épiciers de la localité. Emues par les jérémiades de ces derniers, les autorités viennent donc de prier le philanthrope de modifier son système de vente, s'il ne voulait pas les contraindre de prendre des mesures contre lui.

Tant pis pour les pauvres et pour la liberté!

Fin de bail. — Ce pauvre L., jadis si joyeux et si prompt à la répartie, décline de jour en jour; il cherche ses mots et ne termine pas toujours ses phrases.

Un de ses amis disait, en parlant de lui:

— Il ne déménage pas encore, mais on s'aperçoit qu'il a donné congé!

La lettre du syndic. — Extrait d'une lettre écrite par le syndic d'une de nos communes à son fils, employé dans une maison de commerce de Berne.

« Y faut encore que je te dise, mon cher garçon, que la commune a fait construire un nouveau cimetière, près du plantage de Jaques au maréchal. Ce nouveau cimetière est bien plus grand et aussi bien plus confortable que le vieux. J'espère que nous y serons tous enterrés, si Dieu nous prête vie... »

Comme au temps de nos pères.

Nous extrayons de la *Tribune de Genève* les lignes qui suivent. Il est toujours intéressant de constater la vitalité de certaines coutumes, vieilles comme le monde, ou peu s'en faut.

Dans la campagne genevoise subsistent encore d'antiques traditions qui se sont transmises de père en fils; telles les « allouilles » et les « failles » qui ont lieu le premier dimanche de mars.

Lorsque dans une commune il y a des nouveaux mariés qui n'ont pas eu d'enfants dans le courant de l'année, les enfants du village se réunissent et, devant la porte des époux, vont « crier les allouilles » ou, si l'on préfère, vont « allouiller ». Ils crient:

Failles, failles, faillaisons!

La fenna à Dian va fara on grou garçon.

Alors, les jeunes mariés lancent par poignées des bonbons, des caramels, des papillottes, voire même des sous que les petits manifestants se disputent à « tire-poils ». Si la distribution se fait attendre, la jeunesse impatient s'arme d'arrosoirs, de bidons, d'ustensiles résonnants, et frappe dessus à tour de bras, faisant « charivari ».

En Savoie, également, cette coutume subsiste encore, mais les Savoisiens « allouillent » de la manière suivante:

Oh! les alou-yas!

La fenna é groussa!

Ce qui est aussi concis qu'énergique.

Et le soir on fait les « failles ». Ce sont des feux que l'on allumait pour fêter le retour du printemps.

En dehors du village, on entasse quelques fagots auxquels on met le feu. Les gamins, autour du brasier, promènent ce qu'on appelle alors les « failles ». Ce sont des branches de bruyère séchées et facilement inflammables, liées au bout d'une perche assez longue.

Groupés autour du feu, hommes, femmes et enfants chantent, rient, s'interpellent, et quand il ne reste plus qu'un tas de cendres rouges et ardentes, les plus hardis sautent par dessus le foyer.

Le feu, bien éteint, et les « failles » consumées, bras-dessus, bras-dessous, garçons et filles, hommes et femmes, rentrent au village et regagnent leurs pénates en chantant de gais refrains.

Failles, failles, faillaisons!

La fenna va fara on grou garçon!

L. REICHSSTETTER.

L'esprit de Sidonie

Madame. — Comment, Sidonie, vous avez cassé ce vase de porcelaine? Mais vous ne savez pas qu'il avait plus de deux cents ans!

Sidonie. — Alors, madame, c'est bien naturel: plus on est vieux, plus on est cassé.

Quiproquo. — A la salle de lecture de la Bibliothèque cantonale.

Un lecteur demande « un livre ».

— De quel auteur? questionne M. Cousin.

— Oh! pas trop bas; c'est pour m'asseoir dessus.

Fêtes du Centenaire. — Chez Fœtisch frères, à Lausanne, vient de paraître: Un « Recueil patriotique pour chœur d'hommes », contenant neuf beaux chœurs populaires. Une « Marche vaudoise du centenaire », par E. Muller, directeur de l'*Union instrumentale de Lausanne*, éditée pour piano, pour fanfare, pour harmonie et pour orchestre. Elle est conçue en style populaire. Comme trio, est intercalé, avec ses paroles, le chœur, « Vaudois, un nouveau jour se lève... » Cette marche est appelée à un vif succès.

Ajoutons que la maison Fœtisch frères, devenue propriétaire du « Chansonnier vaudois » de C.-C. Denéréaz, actuellement épuisé, se propose d'en publier, dans le cours de l'année, une édition revue et considérablement augmentée.

Même maison: en souscription jusqu'au 13 avril, « Le Peuple vaudois », partition chant et piano, musique de Doret, paroles de Warnery. En souscription, prix fr. 2 50.

Le Bureau du *Conteur* se charge de faire parvenir ces diverses publications aux personnes qui les lui demanderont et reçoit les inscriptions pour le *Chansonnier Denéréaz* et le *Peuple vaudois*.

THÉÂTRE et KURSAAL. — Au Théâtre, jeudi soir, on a joué *Les Burgroves*, de Victor Hugo. Nos artistes ont fort bien interprété cette œuvre.

La saison, qui touche à sa fin, aura, croyons-nous, été une bonne affaire pour notre directeur; elle le fut, en tout cas, pour tous nos amateurs de bon théâtre, à qui M. Darcourt a fait, cet hiver, la part belle. — Demain, dimanche, *Latude*, drame historique en 5 actes. **M^{me} Sans-Gêne**, comédie en 4 actes, de Sardou.

Au *Kursaal*, débuts, toujours des débuts, *Les Thérons*, cyclistes de Paris, les *Frères Morre*, les *3 Leaton*, barristes, les *Alcides*, athlètes. Puis, pour le bouquet, *La tante Lo-chard*, vaudeville-opérette.

En vente au bureau du CONTEUR VAUDOIS

<i>Causeries du Conteur</i> , 1 ^{re} série (2 ^{me} édition), recueil de morceaux patois et français (illustrés par Ralph)	2 —
<i>Causeries du Conteur</i> , 2 ^{me} série	2 —
Les deux séries (ensemble)	3 —
<i>Au bon vieux temps des diligences</i> , deux conférences par Louis Monnet	1 20
<i>Almanach du Conteur pour 1903</i> , avec collaboration de MM. H. Dufour, Alf. Ceresole, V. Favrat, Pierre d'Antan, C. T...*, A. Roulier, P. Perret, H. Thuillard, C.-G. Margot, O. Chambaz, etc., <i>Gavotte</i> , de A. Giroud, prof., <i>Chanson vaudoise</i> , de E.-C. Thou, musique de C. M., prof., couverture dessinée par F. Rouge, peintre d'Aigle. Illustrations de MM. J. Tailens, Laverrière, E. Fivaz, Forestier, V. Rossat. Reproduction de nombreux morceaux français et patois de L. Monnet, L. Favrat, C.-C. Denéréaz, L. Croisier, etc.	0 50
<i>La vilhio melice d'ao canton de Vaud</i> , par C.-C. Denéréaz	0 50
<i>Lo conto dau Craizu</i>	0 20
Exceptionnellement, encore quelques exemplaires de Favey et Grognoz , ou excursions de deux paysans vaudois à Paris, aux tirs fédéraux de Fribourg et Berne, à la Fête des vigneron, etc., par L. Monnet	2 50

Comédies vaudoises de Pierre d'Antan. — Nous rappelons aux personnes qui désireraient posséder le recueil de ces comédies, dont la publication est projetée, qu'elles peuvent s'inscrire au *Bureau du Conteur vaudois*, à Lausanne.

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie vaudoise-Howard.